



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 23 FÉVRIER 2022

Notes de Synthèse

MEMOIRE.....	2
EDUCATION	5
ENFANCE	7
FAMILLE	8
RESSOURCES HUMAINES.....	10
FINANCES	11
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)	12
MARCHES PUBLICS	13
RELATIONS INTERNATIONALES	14
CULTURE.....	15
PROPRIETES FONCIERES.....	24
DEFI CLIMATIQUE	28
ANIMATION SENIORS	29
AMENAGEMENT DURABLE.....	31
ANIMAL DANS LA VILLE.....	32
RENOVATION URBAINE.....	33
SPORT	34
DYNAMISATION COMMERCIALE	36
TRAVAUX COMMUNAUX	37

MEMOIRE

01.6.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA MAISON DU COMBATTANT

DSPDCanimsen02

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement à 23 associations d'Anciens Combattants pour l'année 2022, pour un montant total de 39 250 € selon la répartition du tableau ci-dessous et d'autoriser la signature d'une convention avec l'association la Maison du Combattant (le montant total du soutien de la Ville en numéraire et en nature dépassant le seuil de 23 000 € pour cette association) :

Nom de l'association	Code Tiers	Adresse	N° Engagement	Montant
Amicale des Sous-Marinières de Toulon et du Var AGSM section RUBIS	057129	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140021	700 €
Amicale du 9 ^{ème} RCP SECTION Provence Méditerranée Corse	045658	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140022	400 €
Amicale Toulonnaise des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine ATAOM – ACTDM	023575	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140024	900 €
Association Anciens Combattants Polonais SPK	045659	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140025	600 €
Association des Retraités et Veuves de Militaires du Var ARM83/CNRM	060470	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140027	600 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance ANACR Comité de Toulon	047294	119 rue Jean Jaurès 83000 TOULON	N800140029	1 200 €

Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des PTT Section Var A.C.V.G-P.T.T	057130	21 rue des Clématites 83400 HYERES	N800140031	500 €
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants ANCAC	001834	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140034	700 €
Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air du Var ANORAA/VAR	012992	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140036	600 €
Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air ANSORAA	045663	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140020	1 000 €
CEUX DE Verdun	002391	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140023	800 €
Comité Départemental du Concours National de la Résistance et de la Déportation du Var CNRD83	008675	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140026	1 000 €
Souvenir Français Comité de Toulon	001866	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140028	1 300 €
Union Nationale des Combattants de Toulon U.N.C – AFN	002507	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140030	1 000 €
Union Nationale des Parachutistes Section Toulon Var Ouest Hyères U.N.P	032070	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140032	1 000 €

Union Nationale du Personnel en Retraite de Gendarmerie de Toulon Provence Méditerranée U.N.P.R.G.T.P.M	047298	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140033	600 €
Union Nationale des Anciens Combattants Indochine, Toe, Afrique du Nord U.N.A.C.I.T.A	022062	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140035	1 000 €
Anciens Combattants et Victimes de guerre OPEX et tous les ressortissants de l'ONAC du Var Vétérans Vétérans France Opex-un-otan Var	062426	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140037	1 400 €
SIDI Brahim Toulon Var Sidibrahim	066916	Maison du Combattant lace Douaumont 83000 TOULON	N800140039	350 €
La Maison du Combattant	001839	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140041	21 600 €
Association Varoise de l'Appel du 18 Juin AVAL 18 J	069185	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140038	500 €
Fraternité Forces Sous-Marines Section Suffren FFSM	066184	Maison du Combattant Place Douaumont 83000 TOULON	N800140040	500 €
Association Nationale des Opérations ANOPEX	069184	Maison du Combattant place Douaumont 83000 TOULON	N800140042	1 000 €
TOTAL				39 250 €

EDUCATION

02.1.01 PARTICIPATION DES COMMUNES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISÉS À TOULON AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES TOULONNAISES POUR L'ANNÉE 2021-2022

DFSVQéduc04

Ce projet de délibération a pour objet de fixer le montant de la participation des communes dont les enfants sont scolarisés à Toulon, et non pas dans leur commune de résidence, aux frais de fonctionnement des écoles publiques toulonaises pour l'année 2021-2022.

L'article L212-8 du Code de l'Education précise les conditions et les modalités de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, chaque contribution étant déterminée par accord entre communes ou, à défaut, par le représentant de l'Etat dans le département.

Compte tenu de l'évolution de l'indice INSEE à la consommation hors tabac, il est proposé de porter ce forfait à 449 €, par élève non toulonnais scolarisé dans nos établissements scolaires du premier degré.

02.1.02 PARTICIPATION DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT, AUX FRAIS DE GESTION DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION SITUÉS À TOULON ET AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE CEUX SITUÉS HORS DE TOULON ET ACCUEILLANT DES ENFANTS TOULONNAIS

DFSVCéduc05

Ce projet de délibération a pour objet la participation de la Ville au titre de l'année 2022 aux frais de fonctionnement, aux frais de gestion des restaurants scolaires de divers établissements scolaires privés sous contrat d'association situés à Toulon et aux frais de fonctionnement de ceux situés hors de Toulon et accueillant des enfants toulonnais.

- Participation de la Ville aux frais de fonctionnement et aux frais de gestion des restaurants scolaires des classes de l'enseignement privé sous contrat d'association :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les montants en vigueur et, ainsi, de fixer la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association en 2021 à 522 € pour un élève de classe élémentaire et à 963 € pour un élève de classe maternelle.

- Participation aux frais de gestion des restaurants scolaires de sept établissements privés sous contrat accueillant des élèves toulonnais :

Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir cette participation à 2 € par élève et par repas.

- Participation de la Ville de Toulon aux établissements scolaires privés sous contrat non toulonnais et accueillant des enfants toulonnais :

Ce montant est maintenu à 300 € par élève scolarisé en élémentaire.

02.1.03 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 À L'ASSOCIATION TOULONNAISE DES ECOLES CATHOLIQUES ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION Y AFFÉRENTE

DFSVQéduc02

Ce projet de délibération a pour objet d'octroyer une subvention de 47 500 € à l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques, destinée à l'acquisition de fournitures scolaires et de matériel pédagogique, au profit de six écoles privées de Toulon.

Nom	Montant	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	Tiers	Engagement
ATEC	47 500 €	2022	65	213	6574	000972	N8000010062

02.1.04 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ODEL VAR AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION Y AFFÉRENTE

DFSVQéduc03

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention à l'ODEL Var et de signer la convention afférente pour la réalisation de séjours de découverte préparés par les écoles et mis en œuvre par l'ODEL Var.

Pour l'année 2022, environ 61 départs en classe transplantée avec cet organisme sont prévus, représentant une participation de la Ville à hauteur de 255 000 €.

Le déroulement est bien entendu conditionné par le contexte sanitaire et les validations des autorités académiques.

Les modalités de calcul et de versement de cette subvention font l'objet d'une convention.

ENFANCE

02.2.01 INTERVENTION DE BÉNÉVOLES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET DU RELAIS PETITE ENFANCE ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS CADRES

DFSVQpeen01

Ce projet de délibération a pour objet l'intervention de bénévoles au sein des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et du Relais Petite Enfance et l'autorisation de signer les conventions cadres.

En effet, la Ville de Toulon souhaite accueillir au sein de ses Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et du Relais Petite Enfance des bénévoles dont la majorité est issue d'associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance, et d'autres provenant du monde éducatif, telles que « Lire et faire lire » ou encore « Horizon multimédia ».

Ces interventions, à titre gracieux, sont un gage supplémentaire de qualité des activités mises en place à destination des enfants et de leurs familles.

Des conventions cadres de bénévolat permettront de fluidifier les échanges entre les associations, les bénévoles et la Ville, et ainsi simplifier les modalités d'intervention.

Cette initiative est de nature à conforter la qualité des actions développées auprès des tout-petits.

FAMILLE

02.3.01 RECONDUCTION DU CONVENTIONNEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAR POUR L'ANNÉE 2022, POUR LA PERCEPTION D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LE DISPOSITIF AVIP (CRÈCHES A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE) DÉPLOYÉ SUR L'ENSEMBLE DES CRÈCHES MUNICIPALES

DFSVDQfam002

Ce projet de délibération a pour objet de reconduire le conventionnement avec le département du Var, pour l'année 2022, pour la poursuite du dispositif AVIP (crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle).

Depuis la rentrée de septembre 2020, la Ville de Toulon a été labellisée par la Caisse d'Allocations Familiales du Var, pour la mise en place du dispositif AVIP au sein de son parc existant de crèches municipales, à hauteur de 27 places au total.

Concomitamment, répondant ainsi à des préoccupations sociales sur la Commune par rapport aux places en crèches au bénéfice de parents en démarche de recherche d'emploi, la Ville de Toulon est également subventionnée annuellement par le Département du Var.

Ce conventionnement étant annuel, il convient aujourd'hui de reconduire dans des termes identiques, notre partenariat par le financement précisé dans la convention 2021, soit à hauteur de 2 000 € la place labellisée.

Par conséquent, pour 2022, la Ville de Toulon pourra attendre une subvention de 54 000 € (27 places X 2 000 €).

Cette subvention sera encaissée sur l'article 7473 correspondant à la participation du Département.

02.3.02 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS LIÉS PAR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

DFSVQfam001

Ce projet de délibération a pour objet de verser la subvention de fonctionnement 2022 aux partenaires associatifs engagés dans la politique d'accueil du tout-petit avec la Ville de Toulon dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Par délibération n°2021/168/S du 23 juillet 2021, la Ville de Toulon et la Caisse d'Allocations Familiales du Var dénonçaient conjointement le dispositif « Contrat Enfance et Jeunesse » au profit de la « Convention Territoriale Globale ».

Ce nouveau dispositif a démarré au 1^{er} janvier 2021, de nouveaux mécanismes de travail se sont mis en place peu à peu, tout au long de cette première année de fonctionnement.

A partir de 2022, en ce qui concerne le versement annuel de la subvention de fonctionnement, des changements importants sont à noter.

En effet, la Caisse d'Allocations Familiales du Var versera directement aux partenaires associatifs, le Bonus Territoire CTG (qui remplace la Prestation de Service Enfance et Jeunesse-PSEJ au fur et à mesure des clôtures des Contrats Enfance et Jeunesse), dont le financement sera complété par une subvention de la Ville de Toulon.

Le montant total de ce « Bonus Territoire CTG » sera identique au perçu 2021, ce qui signifie que nos partenaires associatifs n'accuseront aucune perte de trésorerie 2022 par rapport à 2021. La part « CAF du Var » restant fixe, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement comme suit :

	MONTANTS 2021	PART CAF DU VAR 2022 BONUS CTG	SUBVENTION VILLE 2022
LA LIGUE DES PARENTS DU VAR	73 600 €	63 783,60 €	11 288,40 €
SAINT JACQUES	28 800 €	24 958,80 €	4 417,20 €
UNE CHANCE POUR TOUS	83 200 €	72 103,20 €	12 760,80 €
MAMI	186 000 €	137 330 €	52 390 €
CEDIS	139 600 €	88 742,40 €	53 649,60 €
L'ÎLE AUX ENFANTS	90 000 €	41 598 €	50 202 €
LA MUTUALITE FRANCAISE	96 000 €	41 598 €	56 322 €
CALINS ET GALIPETTES	72 000 €	33 278,40 €	40 161,60 €
	769 200 €	503 392,40 €	281 191,60 €
TOTAL		784 584 €	

RESSOURCES HUMAINES

02.4.01 REMPLACEMENT SUR UN EMPLOI PERMANENT D'UN ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (CATÉGORIE B, FILIÈRE SPORTIVE, GRADE ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES) AU SERVICE ANIMATIONS SPORTIVES - PÔLE VOILE AU SEIN DE LA DIRECTION SPORTS ET LOISIRS DE LA DGA FAMILLES SPORTS VIE DES QUARTIERS - RECOURS À UN AGENT CONTRACTUEL

DRHremob001

Ce projet de délibération a pour objet de recruter un éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B, filière sportive, grade éducateur territorial des activités physiques et sportives) au sein de la Direction Sports et Loisirs de la DGA Familles Sports Vie des Quartiers.

La Direction Sports et Loisirs est une direction opérationnelle qui pilote les activités sportives organisées par le service Animations Sportives dont la vocation est de s'adresser à un large panel de pratiquants libres, de tous âges, mais aussi au public scolaire.

Son action menée tout au long de l'année vise à promouvoir le sport pour tous à travers la découverte, l'initiation et l'apprentissage de différents sports selon des programmes encadrés par des éducateurs territoriaux : les activités aquatiques, terrestres et nautiques concernent annuellement une moyenne de 6 250 stagiaires et 40 000 élèves.

Le centre municipal de voile qui accueillera le candidat retenu, a pour mission le développement des activités nautiques accessibles à tous, l'enseignement des activités nautiques et plus particulièrement la voile et les sports de rame à un premier niveau de pratique, la promotion de la santé et du bien-être ainsi que le développement des activités adaptées à visée thérapeutique.

Pour ce faire, il dispense de nombreux cours : planche à voile, catamaran, kayak, stand-up paddle, dériveur, taz.

A cette offre sportive viendra s'ajouter dès 2022 une activité handi-voile les mercredis et samedis.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il convient de recruter un éducateur des activités physiques (catégorie B, filière sportive, grade éducateur territorial des activités physiques et sportives) à temps complet.

FINANCES

03.1.01 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE L'ETAT, AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022, POUR TROIS PROJETS COMMUNAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

DFJprbu03

Ce projet de délibération a pour objet de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022, pour trois projets communaux de rénovation énergétique.

Dans le cadre du plan « France Relance » en 2020 et 2021, le Gouvernement a doté de lignes de crédits supplémentaires la Dotation de Soutien à l'Investissement Local afin d'accompagner, par un effort massif et rapide, certains projets des communes et de leurs groupements dédiés à des thématiques prioritaires, notamment en matière de rénovation énergétique.

Un nouvel appel à projets, au titre de l'exercice 2022, a été publié à la fin de l'année 2021 et a précisé les priorités de la DSIL.

Certains projets communaux programmés entrant dans les critères d'éligibilité de cet appel à projets DSIL 2022, il a été décidé de solliciter le soutien financier de l'Etat, au taux le plus élevé possible, pour les opérations suivantes :

- « travaux de rénovation éclairage sportif Stade Mayol » pour un montant de 1 450 442 € HT,

- « travaux de rénovation énergétique gymnase Port Marchand » pour un montant de 609 927 € HT,

- « travaux de rénovation thermique de 3 chaudières » (halte-garderie de La Florane, école élémentaire La Beaucaire, école maternelle La Beaucaire) pour un montant de 156 939,36 € HT.

AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

03.2.01 AUTORISATION D'INDEMNISER UN AGENT DE LA VILLE ET DE REMBOURSER L'ASSURANCE D'UN ADMINISTRÉ SUITE À DEUX SINISTRES

DFJcont01

Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser d'une part l'indemnisation d'un agent de la Ville et d'autre part de rembourser l'assurance d'un administré suite à deux sinistres distincts.

La Ville a été saisie par un agent et un administré car tous deux ont subi un dommage : tout d'abord l'administré a vu son véhicule être endommagé par une projection de pierre lors d'une opération de débroussaillage et par ailleurs les lunettes d'un agent ont été cassées par la chute du plexiglas mis en place sur le bureau.

Ces deux personnes souhaitent être indemnisées du préjudice qu'elles ont subi.

Ces sinistres n'ont pas donné lieu à déclaration auprès de l'assureur de la Commune car le montant des préjudices est inférieur au montant de la franchise (3 000 €) et la responsabilité de la collectivité est retenue.

La Ville va donc indemniser l'assureur de la victime qui a d'ores et déjà remboursé son assuré d'une part, et l'agent dont les lunettes ont été cassées d'autre part.

Le montant des deux préjudices s'élève à 1 771,16 € TTC.

MARCHES PUBLICS

03.4.01 GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE À COMMANDES RELATIF À DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES DE POMPAGE DE RÉSEAU D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES POUR LA COMMUNE DE TOULON ET LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE (ANTENNE TOULON / LE REVEST)

DFJmarch01

Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur de la Ville de Toulon, à signer la convention de groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un accord-cadre à commandes relatif à des prestations de maintenance des équipements mécaniques et électriques de pompage du réseau d'écoulement des eaux pluviales pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Commune de Toulon.

Le marché sera établi pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Les masses annuelles sont réparties entre la Métropole et la Commune de Toulon de la façon suivante :

- Métropole (Antenne TOULON/LE REVEST) :

Masse minimum annuelle : 9 000 € HT

Masse maximum annuelle : 36 000 € HT

- Commune de Toulon :

Masse minimum annuelle : 1 000 € HT

Masse maximum annuelle : 4 000 € HT

Le coordonnateur de ce groupement de commandes sera la Métropole TPM.

RELATIONS INTERNATIONALES

04.2.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX RELATIONS INTERNATIONALES

DSPDCacul002

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions pour le financement global de l'activité de 5 associations œuvrant en faveur du développement des relations internationales et des jumelages pour un montant total de 10 800 € décomposé comme suit, au titre du Budget 2022, chapitre 65, fonction 048, compte 6574 :

Nom de l'association	N° Tiers Sedit	Montant subvention	Description de l'activité pour 2022	N° engagement
Amicale franco-polonaise du Var	045975	1 500 €	Animation et dynamisation des relations franco-polonaises	N800020032
Association France Grande-Bretagne Toulon Var	001692	1 500 €	Animation et dynamisation des relations franco-britanniques	N800020033
Association France Etats-Unis	001955	3 000 €	Organisation du Congrès annuel des comités régionaux membres de l'association nationale	N800020036
		2 000 €	Contribution à l'animation du jumelage entre Toulon et Norfolk USA	N800020037
Association les Amis de la culture russe	035913	1 400 €	Amélioration de la connaissance de la culture russe à travers la littérature, les arts et les traditions	N800020038
Association Amitiés russes de Provence	047539	1 400 €	Développement de la culture russe et renforcement des relations amicales, culturelles, scientifiques, artistiques et sportives	N800020039
TOTAL		10 800 €		

CULTURE

05.1.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS ATTRIBUTIVES DE SUBVENTION

DSPDCacul001

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à diverses associations culturelles et de signer des conventions attributives de subventions correspondantes dans le cadre de la politique de soutien et de développement de la vie culturelle en direction des associations menée par la Ville de Toulon.

Les associations présentant des projets de grande envergure et permettant l'accès à tous à la culture, aux savoirs et à la connaissance, feront l'objet d'un soutien plus important et seront liées à la Ville par convention d'objectifs afin de déterminer les termes de leurs engagements, la procédure de conventionnement étant obligatoire lorsque le soutien total (en numéraire et en nature) de la collectivité dépasse le seuil des 23 000 €.

1/ Associations non conventionnées (subventions < 23 000 €) :

Au titre de la politique culturelle, il est proposé l'octroi de subventions aux associations suivantes, non conventionnées, pour un montant total de 354 800 € sur les crédits inscrits au Budget 2022, chapitre 65, fonction 33, compte 6574 :

Nom de l'association	N° Tiers Sedit	Montant subvention	Description de l'activité pour 2022	N° engagement
Sociétés savantes				
ACADEMIE DU VAR	001143	10 000 €	Publication du Tome 2 « Toulon vue par les peintres »	N800020040
COLLEGE MEDITERRANEEN DES LIBERTES	050068	2 000 €	Cycle de conférences	N800020041
DANTE ALIGHIERI	001689	2 000 €	Conférences sur la culture italienne	N800020042
INSTITUT FMES	051828	2 000 €	Conférences et colloques	N800020043
Activités socio-culturelles				
A DE TOULON (ASSOCIATION ANCIENS ELEVES COLLEGE PEIRESC ET LYCEE DUMONT D'URVILLE	050070	500 €	Rencontres et conférences d'anciens élèves des lycées et collèges de Toulon	N800020044
C2A	069180	500 €	Organisation du salon Livres Justice et Droit	N800020045

CITE DES ARTS	066879	2 000 €	Aide au développement du journal culturel éponyme gratuit et mensuel	N800020046
CULTURES ET COMMUNICATION	044185	6 500 €	Fonctionnement du Café-Culture et animations sur le centre ancien	N800020047
EDITIONS PLAINE PAGES	066880	3 000 €	Organisation du festival Les Eauditives	N800020048
FU-JO	057093	4 000 €	Organisation du festival Pop Urbaine	N800020049
HAND'ART	057094	500 €	Organisation du festival Afro-provençal	N800020050
LABO DES HISTOIRES	067972	2 500 €	Ateliers d'écriture gratuits sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire	N800020051
LAURIERS D'AICARD	068835	3 000 €	Seconde édition du festival Confluences au Musée Jean Aicard	N800020052
		2 000 €	Animation culturelle tout au long de l'année au Musée Jean Aicard	N800020053
MADRIGAL DE PROVENCE	057102	2 500 €	Promotion de la musique chorale	N800020054
PAROLE D'AUTEUR	063630	1 000 €	Edition et promotion de la poésie contemporaine	N800020055
Arts visuels (arts plastiques / cinéma / audiovisuel)				
AMIS D'ESPIGOULE	068395	2 000 €	Promotion et sauvegarde du patrimoine culturel et historique de la Provence	N800020056
ASSOCIATION POUR LES MUSEES DE TOULON	004671	5 000 €	Mise en valeur et promotion des musées de Toulon	N800020057
AU CŒUR DES ARTS	065379	8 000 €	Organisation du Festival International du Court Métrage Ciné en Liberté	N800020059
FILMHARMONIA	051719	20 000 €	Organisation du Festival International des Musiques d'Écran	N800020125
(LE) GOM	061250	22 000 €	Organisation du festival Vrrraiment	N800020126
PLACE DE L'IMAGE	065977	2 000 €	Organisation du festival Cinéma petite enfance	N800020060

PORTE ETROITE	064422	1 200 €	Expositions artistiques	N800020061
RADIO ACTIVE	057098	3 500 €	Radiodiffusion de l'activité culturelle et artistique varoise	N800020062
STUDIO A2	068393	4 000 €	Ateliers et microédition d'arts graphiques	N800020063
TELO FILMS	051649	500 €	Réalisation de vidéos-ateliers et de créations audio-visuelles pour jeune public	N800020064
VILLA COOL	066517	2 000 €	Microédition d'une revue d'illustrations risographiée	N800020065
VOLATIL	068394	5 000 €	Mise à disposition d'espace pour résidence d'artistes + développement d'ateliers et de pratiques artistiques amateur et professionnelles	N800020066
Spectacles vivants et festivals (théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)				
ACCORDS EN SCENE	057087	10 000 €	Saison de concerts de musique de chambre	N800020067
		10 000 €	Création et diffusion d'un drame musical	N800020068
AMIS DE LA DANSE	057086	2 000 €	Préparation au 23 ^{ème} concours international de danse classique de Toulon	N800020069
ARTEFACT	041789	2 000 €	Création, production et diffusion de spectacles vivants	N800020070
ART ET MUSIQUE EN MEDITERRANEE	059339	5 000 €	Organisation du 40 ^{ème} anniversaire de l'orchestre Musica Antiqua Mediterranea	N800020071
AUTRE COMPAGNIE	057090	8 000 €	Créations théâtrales, productions artistiques et lectures-débats autour d'écriture théâtrale	N800020072
BRUIT DES HOMMES	056496	3 000 €	Création, diffusion, promotion d'œuvres théâtrales et formation à l'art dramatique	N800020073
CENTRE PRESENCE COMPOSITRICES (ex PRESENCE FEMININES)	056337	8 000 €	Mise en valeur des figures du féminin au travers de l'histoire de la musique	N800020074

CENTRE DE DANSE VINOGRADOFF	068148	1 000 €	Participation au Concours de danse de la Confédération Nationale de Danse et au Championnat de France de pole dance	N800020075
CCDM (2CDM) POLYCHRONIES	045167	13 000 €	Ensemble musical dédié à la création via diverses expressions artistiques (théâtre, danse, arts plastiques et image)	N800020076
CHŒUR DE CHAMBRE KALLISTE	068084	800 €	Etude, pratique et diffusion du chant choral	N800020077
CHŒURS DES HOMMES CANTADIS A CŒUR JOIE	040168	1 000 €	Promotion de la musique et du chant choral	N800020078
COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE DU VAR	051707	1 000 €	Développement de la danse sous toutes ces formes	N800020079
COMPAGNIE FELINAE	068085	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020080
COMPAGNIE HO	059395	5 000 €	Organisation du 10 ^{ème} festival de Street Painting	N800020081
COMPAGNIE HORS SURFACE	064420	4 000 €	Création, production et diffusion de spectacles vivants + formations/stages	N800020082
COMPAGNIE LA BARJAUQUE	048100	16 500 €	Programmation de spectacles d'humour au Café-Théâtre Porte d'Italie	N800020123
COMPAGNIE L'ETREINTE	058508	3 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020083
COMPAGNIE MICROSCOPIQUE	068396	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020084
COMPAGNIE SI TU M'APPRIVOISES	068397	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020085
COMPAGNIE SOURICIERE	062725	3 000 €	Création et production de représentations théâtrales	N800020086
CORNUCOPIAE	062820	5 000 €	Création, production et diffusion d'œuvres chorégraphiques liées au spectacle vivant, à l'audiovisuel et aux arts plastiques	N800020087

CORPS SONORE	063955	300 €	Organisation d'une fête de la nuit bretonne et irlandaise	N800020088
		200 €	Promotion de l'expression et de la communication auprès des enfants à travers les expressions corporelle, vocales et musicales	N800020089
CULTURE PLUS	054754	5 000 €	Promotion de la diffusion de spectacles + organisation du Festival Couleurs urbaines	N800020090
DES TROUS DANS LA TETE	068623	2 000 €	Création, production et diffusion de spectacles vivants et d'œuvres	N800020091
E2C (ElectrobE2chambre)	061740	6 000 €	Organisation du festival "TLN UX FESTIVAL 22" (expositions cœur de ville/mise en place d'ateliers créatifs et résidences/ concerts et performances live)	N800020092
FABRIK NOMADE PRODUCTION	046379	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020093
FORCERIE DES ARTS	068086	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants (musique sacrée et instrumentale)	N800020094
		7 500 €	Création et diffusion de spectacles vivants avec développement des activités de transmission (musique sacrée autour des compositeurs Provençaux)	N800020095
GRAND BAL 2	057089	1 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020096
KAIRE	046935	5 000 €	Promotion de l'accès et de la pratique de la culture et de l'art pour tous dans un souci d'implication, de partage et de mixité sociale.	N800020097
KAIROS THEATRE	068399	500 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020098

KERMAN	063330	6 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants avec rayonnement national et international	N800020099
LET'S DANCE	066877	500 €	Cours et stages de danse	N800020100
MOUVEMENT ECRITURES ET RECITS	068425	5 000 €	Sensibilisation aux différentes approches du territoire, à la richesse des identités de ses populations, à leurs rapports à la marine, à la mer et au reste du monde (conférences, ateliers, soirées, expositions)	N800020101
MUSIQUES EN PROVENCE	059338	300 €	Production de concerts de musique baroque	N800020102
NAVA RASA	069181	1 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	N800020103
ŒIL IVRE	064417	4 500 €	Promotion des arts vivants par la création et la production de spectacles + enseignement	N800020104
OPERA VENIR	057097	1 500 €	Sensibilisation culturelle et artistique autour de la programmation de l'Opéra de Toulon	N800020105
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULON ET DU VAR	057095	1 000 €	Gestion et promotion d'un orchestre de chambre	N800020106
PARALLEL FACTORY	063999	6 000 €	Composition et production musicale, organisation de concerts, fabrication et diffusion de supports discographiques	N800020107
PROM'OPERA	021775	1 000 €	Promotion de l'opéra et de l'opérette	N800020108
ROCKORAMA	057711	17 000 €	Organisation du Moko Festival	N800020135
RATAFIA THEATRE	069183	1 000 €	Représentation théâtrale et animations de rue	N800020109
RESONANCES	050071	1 000 €	Formation à la pratique musicale + concerts avec chœur et orchestre	N800020114

RIDZ COMPAGNIE	066013	3 000 €	Création et diffusion d'une pièce autour de la danse et l'orgue en y associant les arts numériques + résidences	N800020111
		1 000 €	Diffusion des créations 2019 et 2021 + développement d'ateliers de pratique artistique	N800020113
TANDEM	046084	20 000 €	Organisation de la Scène de Musiques Actuelles + Festival Rade Side	N800020136
(LES) VOIX ANIMEES	059397	20 000 €	Programmation artistique de l'ensemble vocal	N800020139
Soutien à la création artistique				
LABORATOIRE ARTISTIQUE GE	064451	2 000 €	Structuration et accompagnement du développement des associations (structure d'accueil, personnels de gestion mutualisés)	N800020115
MOZAIC	063655	5 000 €	Accompagnement des acteurs culturels, dans une démarche sociale et solidaire, par la mise en œuvre de projets culturels, le développement de leur activité, le soutien à la structuration et la gestion administrative	N8000200116
TOTAL		354 800 €		

2/ Associations conventionnées (subventions dont le montant ou la valorisation des prestations accordées sont > 23 000 €) :

Au titre de la politique culturelle, il est proposé l'octroi de subventions aux associations suivantes, conventionnées, pour un montant total de 608 000 € sur les crédits inscrits au Budget 2022, chapitre 65, fonction 33, compte 6574 :

Nom de l'association	N° Tiers Sedit	Montant subvention	Description de l'activité pour 2022	N° engagement
Sociétés savantes				
CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR	001373	1 500 €	Aide à la conservation et à la valorisation des collections archéologiques de la ville	N800020118

SOCIETE DES AMIS DU VIEUX TOULON ET DE SA REGION	001690	14 000 €	Fonctionnement du musée en centre-ville	N800020120
Activités socio-culturelles				
BAOBAB	045566	7 000 €	Projet culturel à destination de publics scolaires	N800020121
ESCOLO DE LA TARGO	001408	3 000 €	Promotion de la culture provençale	N800020122
Arts visuels (arts plastiques / cinéma / audiovisuel)				
(LA) VILLA NOAILLES	057326	30 000 €	Organisation du Design Parade Toulon	N800020127
Spectacles vivants et festivals (théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)				
COMITE OFFICIEL DES FETES ET DES SPORTS DE TOULON	002437	230 000 €	Organisation du Festival de Jazz	N800020128
FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION	002448	140 000 €	Organisation de saisons musicales (Hivernal/Estival)	N800020129
KUBILAI KHAN INVESTIGATIONS	050075	25 000 €	Organisation du festival Constellations	N800020130
MIDI ASSOCIATION	055995	30 000 €	Organisation du Midi Toulon Festival	N800020131
NO/ID LAB	055996	46 000 €	Organisation de la Fête de la Musique	N800020132
		5 000 €	Programmation « Dans les murs »	N800020133
		12 000 €	Organisation du festival Yes Week End	N800020134
(LE) THEATRE DE LA MEDITERRANEE	044407	19 000 €	Programmation de spectacles (saison 2021/2022)	N800020137
USAM TOULON CHORALE	001136	500 €	Répétitions et concerts	N800020138
Soutien à la création artistique				
(LE) PORT DES CREATEURS	064190	45 000 €	Accompagnement des acteurs culturels du territoire et programme de résidence d'artistes	N800020140
TOTAL		608 000 €		

Au total, le montant des subventions, au titre de la politique culturelle s'élève à 962 800 €.

Il est également proposé l'octroi de subventions supplémentaires aux associations suivantes :

- Au titre de la politique éducative menée avec les écoles élémentaires sur les crédits inscrits au budget 2022, chapitre 65, fonction 25, compte 6574 :

Nom de l'association	N° Tiers Sedit	Montant de la subvention	Description de l'activité pour 2022	N° engagement
FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION	002448	4 000 €	Résidences et actions pédagogiques	N800010074

- Au titre des festivités locales organisées en faveur de la population par la Ville de Toulon sur les crédits inscrits au budget 2022, chapitre 65, fonction 94, compte 6574 :

Nom de l'association	N° Tiers Sedit	Montant de la subvention	Description de l'activité pour 2022	N° engagement
COMITE OFFICIEL DES FETES ET DES SPORTS DE TOULON	002437	100 000 €	Animation du centre-ville dans la cadre des festivités de Noël (dont Patinoire)	N301000015

PROPRIETES FONCIERES

**06.2.01 SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE, ENTRE LA COMMUNE ET LA
SCI EQUERRE SÉMARD DÉVELOPPEMENT OU TOUT AUTRE SOCIÉTÉ
DÉTENUE CI-SUBSTITUANT, D'UN LOCAL COMMERCIAL ET D'UNE
CAVE SIS 82, RUE ALÉZARD AU PRIX DE 52 500 €**

DFJfonc07

Ce projet de délibération a pour objet la signature de l'acte authentique, entre la Commune et la SCI Equerre Sémard Développement ou tout autre société détenue ci-substituant, d'un local commercial et d'une cave sis 82 rue Alézard au prix de 52 500 €.

La Commune de Toulon est propriétaire d'un local commercial et d'une cave au 82, rue Alézard.

Une offre d'acquisition est parvenue à la Commune pour un montant de 52 500 €, conformément à l'évaluation du Domaine.

Il convient donc d'accepter l'offre et d'approuver la vente dudit local commercial et de sa cave.

**06.2.02 SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE ET DE L'ACTE DE CESSION À
INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR MARVIE ET MADAME
SAMSON POUR L'APPARTEMENT D58 ET LES CAVES ET GARAGES S'Y
ATTACHANT DANS LA COPROPRIÉTÉ 245 HALL SISE AVENUE
FRANÇOIS CUZIN, AU PRIX DE 305 610 € NET VENDEUR**

DFJfonc01

Ce projet de délibération a pour objet la signature du compromis de vente et de l'acte de cession à intervenir entre la Commune et Monsieur MARVIE et Madame SAMSON pour l'appartement D58 et les caves et garages s'y attachant dans la copropriété 245 Hall sise avenue François Cuzin au prix de 305 610 € net vendeur.

La Ville de Toulon est propriétaire de plusieurs appartements au 245 Hall, 245 Avenue François Cuzin, qui sont en vente.

Une proposition d'acquisition a été faite pour l'appartement D58 au prix de 305 610 € net vendeur.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a évalué ce bien à 329 000 €.

Il convient donc d'accepter l'offre et d'approuver la vente dudit appartement.

**06.2.03 SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION À INTERVENIR ENTRE LA
COMMUNE DE TOULON ET L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'EGLISE
DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS, POUR LA
PROPRIÉTÉ CADASTRÉE SECTION DK N°189 SISE IMPASSE YVES
BURLE DE GRANDVAL AU PRIX DE 425 000 €**

DFJfonc05

Ce projet de délibération a pour objet la signature de la promesse de vente et de l'acte d'acquisition à intervenir entre la Commune de Toulon et l'association Française de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, pour la propriété cadastrée section DK n°189 sise Impasse Yves Burle de Grandval, d'une superficie de 1145 m², au prix de 425 000 €.

L'association Française de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours vend sa propriété cadastrée DK n°189 située au quartier des Routes.

Elle en propose l'acquisition à la Commune de Toulon.

En effet, cette parcelle de terrain est inscrite au Plan Local d'Urbanisme pour équipement public au bénéfice de la Commune sous le n°658.

L'acquisition de cette propriété s'inscrit dans une réflexion plus globale à venir sur le devenir de la propriété communale la Casa d'Italia située à proximité de ce terrain.

Par ailleurs, dans un premier temps, lors du déplacement provisoire du Collège du Pin d'Alep sur le terrain de la Casa d'Italia, ce terrain servira de dépose minute pour les parents accompagnant leurs enfants au Collège.

A partir de ce terrain, un cheminement piéton sécurisé permettra aux collégiens d'accéder au Collège.

Cette parcelle a été évaluée à 425 000 € par le Domaine.

**06.2.04 ACQUISITION D'UN BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE SITUÉ 39 RUE
AUGUSTIN DAUMAS**

DFJfonc06

Ce projet de délibération a pour objet d'acquérir un bien vacant et sans maître situé 39 rue Augustin Daumas.

La Commune de Toulon a été amené à constater que le lot n°6 de la copropriété sis 39 rue Augustin Daumas est susceptible d'être un bien vacant et sans maître.

Après enquête administrative, la procédure des biens vacants et sans maître a été menée à son terme et aucun propriétaire ne s'est fait connaître.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à incorporer ce bien vacant et sans maître dans le domaine privé de la Commune.

06.2.05 **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITÉ POUR LE PASSAGE DE CÂBLES SOUTERRAINS DE BASSE TENSION DANS LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION CE N°474 SISE RUE DE SUEZ**

DFJfonc04

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de servitudes avec le Réseau de Transport d'Electricité pour le passage de câbles souterrains de basse tension dans la parcelle cadastrée section CE n°474 sise rue de Suez.

La Ville de Toulon est propriétaire de la parcelle cadastrée section CE n°474 située rue de Suez.

RTE a sollicité la Ville pour conclure une convention de servitudes afin de passer des câbles souterrains de basse tension.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a évalué cette servitude à 170 €.

Il convient donc d'accepter la servitude.

06.2.06 **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE DE CÂBLES SOUTERRAINS DE BASSE TENSION DANS LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION CP 151 SISE AVENUE WINSTON CHURCHILL**

DFJfonc02

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de servitudes avec Enedis pour le passage de câbles souterrains de basse tension dans la parcelle cadastrée section CP 151 sise avenue Winston Churchill.

La Ville de Toulon est propriétaire de la parcelle cadastrée section CP n°151 sur l'avenue Winston Churchill, sur laquelle est notamment édifié le club de retraités de la place Léon Blum.

Enedis a sollicité la Ville pour conclure une convention de servitudes afin de passer des câbles souterrains de basse tension.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a évalué cette servitude à 45 €.

Il convient donc d'accepter la servitude.

06.2.07

DFJfonc03

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE DE CÂBLES SOUTERRAINS DE BASSE TENSION DANS LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DP N°457 SISE 631 CHEMIN BELLE VISTO

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de câbles souterrains de basse tension dans la parcelle cadastrée section DP n°457 sise 631 chemin Belle Visto.

La Ville de Toulon est propriétaire de la parcelle cadastrée section DP n°457 au 631, chemin Belle Visto, sur laquelle est édifiée le stade municipal Daniel Meggiolaro.

Enedis a sollicité la Ville pour conclure une convention de servitudes afin de passer des câbles souterrains de basse tension.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a évalué cette servitude à 600 €.

Il convient donc d'accepter la servitude.

DEFI CLIMATIQUE

11.2.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À 7 ASSOCIATIONS RÉALISANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

DADvilldur003

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à des associations œuvrant sur les thématiques environnementales :

- Le Collectif varois pour l'agriculture urbaine et l'animation des « 48h urbaine » pour un montant de 2 000 €,

- Les Graines d'Or et son jardin partagé à la Rode pour un montant de 2 000 €,

- Var Azur Récup - Union Diaconale du Var pour le fonctionnement de sa Ressourcerie pour un montant de 5 000 €,

- Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var pour un montant de 2 000 €,

- Toulon à vélo et l'animation de son atelier d'autoréparation pour un montant de 1 000 €,

- L'Equitable et la promotion du commerce équitable pour un montant de 2 500 €,

- Les Alchimistes et la sensibilisation du grand public au tri et à la valorisation des bio-déchets des écoles pour un montant de 2 000 €.

ANIMATION SENIORS

12.2.01 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX 18 ASSOCIATIONS DE CLUBS DE RETRAITÉS DE LA VILLE DE TOULON**

DSPDCanimsen01

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement aux 18 associations de clubs de retraités pour un montant total de 16 200 €, dans le cadre de la politique menée par la Ville en matière de solidarités et en faveur du public seniors, selon la répartition du tableau ci-dessous :

Clubs de retraités	Code Tiers	Adresse	Montant	N° Engagement
AGUILLON	059352	Place Chabre 83000 Toulon	900 €	N800140002
BARBES	059353	Salle Victoire, place Dupéré 83 200 Toulon	900 €	N800140003
BARRE	059354	101 Av Jules Hamel 83 200 Toulon	900 €	N800140004
PONT DU LAS / BON RENCONTRE	061743	300 Av Aristide Briand 83 200 Toulon	900 €	N800140005
CHAMPS DE MARS	059366	Allée du Docteur Henri Raoulx 83 000 Toulon	900 €	N800140006
CLARET / VALBOURDIN	059367	Place des Pins 83 000 Toulon	900 €	N800140007
DARDENNES	059368	Chemin de la Carraire 83 200 Toulon	900 €	N800140008
ESCAILLON	059369	154 Av du Docteur Doyen 83 200 Toulon	900 €	N800140009
MOURILLON	059373	Traverse Paul Marchelli 83 000 Toulon	900 €	N800140010
LEON BLUM	059371	Place Léon Blum 83 000 Toulon	900 €	N800140011
LES ROUTES	059365	53 Place Champagne 83 200 Toulon	900 €	N800140012

LA RESSENCE	059362	Chemin de la Ressence 83 100 Toulon	900 €	N800140013
LA RODE	059363	Square Jean d'Hers Av le Bellegou 83 000 Toulon	900 €	N800140014
RODEILHAC	059364	Place Portalis 83 200 Toulon	900 €	N800140015
SERINETTE	059376	Place Beguin 83 000 Toulon	900 €	N800140016
SIBLAS / BISCARRE	059377	Place Biscarre 83 000 Toulon	900 €	N800140017
TROIS QUARTIERS	059378	Place Marie Curie 83 200 Toulon	900 €	N800140018
VALBERTRAND	059379	221 Rue Bonfante 83 200 Toulon	900 €	N800140019
TOTAL			16 200 €	

AMENAGEMENT DURABLE

13.1.01 ADHÉSION À DES ORGANISMES PARTICIPANT À LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

DADvilldur006

Ce projet de délibération a pour objet d'adhérer à des organismes participants à la valorisation et la protection de l'environnement :

- Pavillon Bleu,
- Communes Forestières du Var.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 011 "charges à caractère général". Les organismes bénéficiaires sont identifiés suivant le tableau ci-après :"

ADHESION	Montant	Code Tiers	N° d'engagement
Label Pavillon Bleu	2 910 €	057768	N730100006
Label Pavillon Bleu complément 2021	240 €	057768	N730100007
Communes Forestières du VAR (COFOR)	1 620 €	052866	N730100008
TOTAL	4 770 €		

13.1.02 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS RÉALISANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE LITTORAL

DADvilldur004

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à des associations œuvrant sur les thématiques maritimes pour un montant total de 15 900 € :

- Chercheurs en Herbe pour un montant de 10 900 €,
- Jeune Marin du Var pour un montant de 1 000 €,
- Mer Nature pour un montant de 3 000 €,
- Union Maritime du Mourillon pour un montant de 1 000 €.

ANIMAL DANS LA VILLE

13.5.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS RÉALISANT DES ACTIONS EN FAVEUR DADvilldur005 DE L'ANIMAL DANS LA VILLE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnements aux associations de protection animale pour un montant total de 40 500 € et de signer la convention avec l'Association Toulonnaise des Amis des Chats :

- Société Protectrice des Animaux pour un montant de 19 000 €,
- l'association ATAC pour un montant de 13 500 €,
- l'association Chadoux pour un montant de 1 200 €,
- l'association L'Ange Caprin pour un montant de 1 000 €,
- l'association les Chats de la marine pour un montant de 600 €,
- l'association Cat love pour un montant de 1 000 €,
- l'association Ch'tatrap pour un montant de 1 000 €,
- l'association Animozamis pour un montant de 800 €,
- l'association Natachat pour un montant de 800 €,
- l'association Les Colombes du Soleil pour un montant de 800 €.

RENOVATION URBAINE

**14.1.01 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU
DADpru001 PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON
 PROVENCE MÉDITERRANÉE COFINANCÉ PAR L'AGENCE NATIONALE
 DE RÉNOVATION URBAINE ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES
 COFINANCEMENTS DES PARTENAIRES**

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée cofinancé par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine et solliciter les cofinancements des partenaires.

Le programme centré sur le secteur Est du centre historique prévoit des opérations en matière d'ingénierie, d'habitat / logement, d'espaces publics, de développement économique et d'équipements publics pour un coût total estimé à 12 954 865,84 € HT.

SPORT

15.1.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DU BUDGET 2022 AFFECTÉES À LA SAISON 2021-2022

DFSVQspol003

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions au titre du Budget 2022 affectées à la saison 2021-2022 aux associations sportives.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2021/2022.

A cet effet, des crédits sont votés au Budget 2022 sur le chapitre "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes privées".

Nom de l'association	Montant	Budget	Chap	Fonction	Compte	Tiers	Engagements
ASC LE LAS FUTSAL	1 000 €	2022	65	415	6574	62887	N800180074
METROPOLE GLISSE (ancien Roller Sport Club)	2 000 €	2022	65	415	6574	57544	N800180075
BOULE DU PETIT TOULONNAIS	9 000 €	2022	65	415	6574	61207	N800180076
TOULON TREMPIN	2 200 €	2022	65	415	6574	66584	N800180077
PYROGUE POLYNESIENNE TOULON	2 000 €	2022	65	415	6574	39510	N800180078
SILVER SKATES	1 000 €	2022	65	415	6574	55821	N800180079
BULLEURS TOULONNAIS	2 500 €	2022	65	415	6574	67408	N800180080
TOTAL	19 700 €						

15.1.02 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU RUGBY CLUB TOULONNAIS S.A.S.P AU TITRE DU BUDGET 2022 ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE SUBVENTION ET DE PARTENARIAT

DFSVQspol004

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais S.A.S.P au titre du Budget 2022 et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention et de partenariat.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour l'année 2022.

A cet effet, des crédits sont votés au Budget 2022 sur le chapitre "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes privées".

La Ville de Toulon, par délibération n°2021/203/S du 23 juillet 2021, a octroyé au RCT S.A.S.P une subvention d'un montant de 100 000 € affectée à la saison sportive 2021-2022 dans sa première partie du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Par cette délibération, il s'agit d'octroyer une subvention sur le Budget 2022 au RCT S.A.S.P de 100 000 €, affectée à la saison sportive 2021-2022 dans sa seconde partie du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT S.A.S.P est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat financier entre la Ville et la SASP bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	Code Tiers	N°engt
RCT SASP	100 000 €	2022	65	415	6574	037852	N80018081

DYNAMISATION COMMERCIALE

17.1.01 AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE PONT DU LAS / RODEILHAC

DFJdevcom001

Ce projet de délibération a pour objet de signer l'avenant n°2 à la convention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Pont du Las / Rodeilhac.

Une convention du 23 août 2017 prévoyait une phase unique de 3 ans pour la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la possibilité de proroger cette durée d'une année dans le cadre d'un avenant.

Au regard du contexte sanitaire, il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette démarche en faisant pleinement bénéficier l'ensemble des commerçants sédentaires et non sédentaires de l'effet levier du dispositif FISAC.

Aussi, la Ville, en accord avec Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a obtenu la prolongation de l'opération jusqu'au 30 juin 2022.

17.1.02 AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE PORTANT CESSIION PAR LA VILLE À LA SAS "ERATONE", REPRÉSENTÉE PAR MESSIEURS LOUIS BENSA ET JEAN-MARIE BOUVAIST DU DROIT AU BAIL SIS 12 RUE ANATOLE FRANCE À TOULON ANCIENNEMENT "ARGENCE"

DFJdevcom02

Ce projet de délibération a pour objet de signer l'acte portant cession par la Ville à la SAS « ERATONE » représentée par Messieurs Louis BENSA et Jean-Marie BOUVAIST du droit au bail sis 12 rue Anatole France à Toulon.

Par acte du 5 et 19 mai 2012, la Ville de Toulon a acquis le droit au bail sis à Toulon, 12 rue Anatole France, anciennement exploitée sous l'enseigne « Argence », dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption des fonds de commerce et baux commerciaux.

De ce fait, la Ville a lancé un appel à projet dans le courant du mois de novembre 2021, conformément au cahier des charges adopté par le Conseil Municipal du 25 avril 2014.

Après examen, le choix de la Commune s'est porté sur un projet présenté par la SAS « ERATONE », représentée par Messieurs Louis BENSA et Jean-Marie BOUVAIST, qui souhaitent installer dans ce local d'une superficie d'environ 200 m² une activité de commerce spécialisé dans la « hifi » et le « home cinéma ».

Il convient donc d'autoriser la cession du droit au bail à la SAS « ERATONE », représentée par Messieurs Louis BENSA et Jean-Marie BOUVAIST, au prix de 5 000 €.

TRAVAUX COMMUNAUX

21.3.01 DÉPÔT DE DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

DSTbâti002

Ce projet de délibération a pour objet de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

Permis de construire (P.C) :

- Maison de la Méditerranée : création de rampes pour accès sud et est et modification de l'ensemble menuisé du local associatif dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Déclarations Préalables de travaux (D.P) :

- Gymnase Port-Marchand : rénovation énergétique du bâtiment et mise en accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée,

- Centre Communautaire Israélite de Toulon et du Var : mise en conformité : modification des menuiseries extérieures pour désenfumage.